

LE CONTENU

La conduite supervisée

Pour s'inscrire à la conduite supervisée il faut :
avoir 18 ans ou plus, avoir l'accord de l'assureur du véhicule.

Quelles sont les conditions d'accès ?

On peut choisir la conduite supervisée : soit au moment de l'inscription à l'auto-école, soit après un échec à l'épreuve pratique :

Pour y accéder, il faut :

avoir réussi le code de la route, avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum), avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Après la phase de formation initiale, le candidat doit :

Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisé(s) au cours de la future phase de conduite supervisée. Cet accord précise le ou les noms des accompagnateurs autorisés par la société d'assurances à avoir cette fonction. Il est joint au contrat de formation de l'élève, qui précise les obligations relatives à la fonction d'accompagnateur et les conditions spécifiques à la conduite supervisée, ou à l'avenant au contrat de formation, si le choix de la conduite supervisée a été décidé après la conclusion du contrat.

obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI). Un exemplaire est transmis à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.

Après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire, le candidat doit : Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances. Avoir obtenu une autorisation de conduire en conduite supervisée. Un exemplaire est transmis, dès sa délivrance, à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.

Quels sont les avantages de la conduite supervisée ?

Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit: être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Comment se déroule la conduite supervisée ? La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur. Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.



LA CONDUITE SUPERVISÉE

POURQUOI LA CS ?

La conduite supervisée est un mode d'apprentissage à privilégier car elle offre de nombreux avantages.

Une accidentalité réduite chez les conducteurs novices

Au cours des premières années de conduite, les conducteurs qui sont passés par la conduite accompagnée ont quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

Une meilleure réussite à l'examen du permis de conduire

Plus de confiance au moment de se retrouver seul au volant

Avec la conduite supervisée (sans compter les heures de conduite de leurs formations), les jeunes conducteurs auront parcouru plusieurs kilomètres sur toute la durée de leur formation. L'élève aura acquis, sous le contrôle de l'accompagnateur, une expérience de conduite dans les **conditions de circulation les plus variées possibles**.

L'élève aura déjà expérimenté toutes sortes de situations et sera **plus confiant** lorsqu'il se retrouvera seul après avoir réussi l'examen du permis de conduire.

Les assureurs proposent de **meilleurs tarifs aux conducteurs ayant choisis la conduite accompagnée** puisqu'ils ont plus d'expérience au volant et risquent donc moins d'accidents. pendant la conduite accompagnée et des thèmes relatifs à la sécurité routière

La conduite supervisée permet :

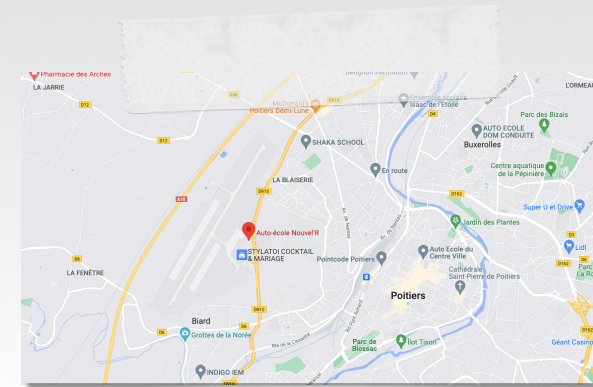
d'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser ;

d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : **74%** de chances de l'obtenir dès la première fois contre **55%** par la voie de l'apprentissage traditionnel.

POUR NOUS TROUVER :



Aéroport de Poitiers
A côté de l'hôtel B&B



ÉCOLE DE CONDUITE NOUVEL'R



20 Rue Annet Ségeron 86580 BIARD



www.ae-nouvel-r.fr



auto.ecole.nouvel.r@gmail.com



05 49 92 09 17



06 80 13 21 32 Rudy



07 89 21 89 20 Randy